



AR Préfectoral
le 08/08/2022

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20220808-22AR0174H1-AR

ARRETE N° 2022-AR-174

**Arrêté de délégation de signature de Mme la Présidente
à M. David VAUDORNE, Responsable du service Eclairage public et signalisation lumineuse**

La Présidente du Syndicat départemental d'énergies du Calvados,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 concernant la délégation par le président d'un établissement public de coopération intercommunale d'une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale qu'il administre,

VU l'élection de Madame la Présidente, le 24 septembre 2020,

VU la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2022, relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'administration du syndicat,

ARRETE

ARTICLE 1

Mme la Présidente donne délégation, sous sa surveillance et sa responsabilité, à M. David VAUDORNE, Responsable du service Eclairage public et signalisation lumineuse, pour les actes mentionnés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président du SDEC ÉNERGIE et ampliation sera adressée à M. le Préfet et au Trésorier principal de la Trésorerie de rattachement du syndicat, et sera affiché.

Ampliation du présent arrêté sera également transmise à M. David VAUDORNE.

ARTICLE 4

M. Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AR Préfectoral
le 08/08/2022

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20220808-22AR0174H1-AR

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 08/08/2022

A Caen, le 08 AOUT 2022

L'intéressé,



David VAUDORNE

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



SDEC
ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

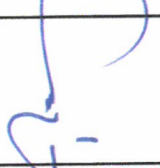
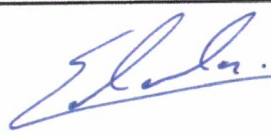

Mis en ligne le
Transmis à la préfecture le
Exécutoire le

DELEGATION DE SIGNATURE "EP/SL" - 2020 - 2026

	PRESIDENTE	VICE-PRESIDENT	DIRECTEUR GENERAL (DG)	DIRECTEUR DE DEPARTEMENT (DD)	RESPONSABLE DE SERVICE (RS)	Visa
TYPE DE DOCUMENTS matérialisés ou non... (rapport/compte rendu/courrier...)	Catherine GOURNEY-LECONTE	Jean LEPAULMIER	Bruno DELIQUE	Stéphane LEBARBIER	David VAUDORNE	
Convocation et compte rendu de la commission interne		X				DD
Courriers de notification des décisions, arrêtés et délibérations des organes du syndicat et notamment :	X					DD
- Courriers suite décision du BS : tranches travaux, aides financières...	X					DD
Courrier créateur de droit au profit de celui qui le reçoit : aux collectivités, concessionnaires, aux usagers.... sans décision préalable d'un organe du syndicat, avec notamment pour les courriers suivants délégation de signature à :						DG
- Courrier spécifique en réponse à une demande particulière, une réclamation majeure, une intervention d'un élu ou d'un partenaire	X					DG
- Suite décision du BS : conventions DTMO, état contradictoire.		X				DG
- Conventions de servitude légale, de servitude de droit commun (protocole d'accord, actes notariés, conventions)		X				DD
- Procès verbal de mise à jour des données du site dédié au Guichet Unique		X				DD
- Déclaration préalable + document CERFA		X				RS
- Rapport d'exploitation pour les compétences relevant du domaine d'activité + appel à contribution			X			DD
- Dossier annuel CEE pour les travaux d'EP			X			DD
- Ordre de service de reprise, d'arrêt ou d'annulation de travaux, réception des travaux, ou avis fin de chantier				X		RS
- Demande de Mise en Exploitation d'un Ouvrage				X		RS
Courrier courant, informatif et non créateur de droit aux collectivités, aux usagers, aux concessionnaires, partenaires, prestataires et fournisseurs, etc. avec notamment pour les courriers suivants, délégation de signature à :			X			DD
- Convocation réunions annuelles entreprises			X			DG
- Courrier spécifique aux collectivités, partenaires, prestataires et fournisseurs, Enedis, usagers, riverains, assurance, avocats....			X			DD
- Pénalités pour retard - tvx, études, fournitures....			X			DD

	PRESIDENTE	VICE-PRESIDENT	DIRECTEUR GENERAL (DG)	DIRECTEUR DE DEPARTEMENT (DD)	RESPONSABLE DE SERVICE (RS)	Visa
TYPE DE DOCUMENTS matérialisés ou non... (rapport/compte rendu/courrier...)	Catherine GOURNEY-LECONTE	Jean LEPAULMIER	Bruno DELIQUE	Stéphane LEBARBIER	David VAUDORNE	
- Courrier aux collectivités, usagers ou partenaires, usagers, riverains, assurance, avocats.... pour préparer une commission, pour l'examen d'un dossier ou pour la gestion courante de l'activité				X		RS
- Courrier aux entreprises dans le cadre des missions habituelles de Moe ou de Moa				X		RS
- Ordre de service de reprise, d'arrêt ou d'annulation de travaux, réception des travaux, ou avis fin de chantier				X		RS
- Courriers courants à Enedis dans le cadre de l'instruction technique d'un dossier					X	Tech
- Convocation réunion de chantier ou préparatoire aux travaux					X	Tech
- Bordereau ou courrier envoi plan récolement Enedis /Orange + communes (avec enquêtes satisfactions)					X	Tech
Procédure et mode opératoire du département				X		Responsable Qualité
Engagement financier						
Etude et / ou devis préliminaire ou définitif	- Demandé à un prestataire				X	Tech
	- Transmis à la collectivité	Projet < 5 000 € HT			X	RS
		Projet > = 5 000 € HT	X			
Commandes de travaux, de prestations, services ou fournitures		< 5 000 € HT			X	RS
		>= 5 000 € HT	X			DD

Règles générales en cas d'absence	Du signataire désigné		De la personne qui apporte son visa	
	Signataire absent	Suppléant	Visa absent	Suppléant
	Présidente	1er Vice Président	DG	DGA
	Vice Président en charge de la commission	Présidente	DD "Investissement"	DG
	DG	DGA	Responsable service	Adjoint Resp Service
	DGA	DG	Responsable Qualité	DG
	DD "Investissement"	DG		
	Responsable de service	DD		

		
B. DELIQUE	S. LEBARBIER	D. VAUDORNE